

Le Conseil départemental vous accompagne dans vos économies d'eau : **une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie**

Une aide forfaitaire de 50 € aux particuliers pour les aider à acquérir un récupérateur d'eau de pluie d'une valeur minimale de 100 €.



Le Conseil départemental veut inciter les Périgourdins à récupérer l'eau de pluie. A cet effet, il vient de lancer, à titre expérimental, une aide forfaitaire de 50 € aux particuliers pour les aider à acquérir un récupérateur d'eau de pluie d'une valeur minimale de 100€. L'eau de pluie récupérée pourra ainsi servir à arroser le jardin, laver les voitures, etc. et permettra des économies d'eau potable.

Depuis plusieurs années, des expériences concernant la réutilisation des eaux usées voient le jour, permettant ainsi d'économiser la ressource sur des usages non prioritaires. On peut citer l'exemple de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui recycle désormais les eaux usées traitées de sa station d'épuration pour nettoyer la voirie.

Ces efforts collectifs ne doivent toutefois pas occulter la nécessité de l'effort individuel à l'échelle d'un foyer. Les foyers sont notamment encouragés à réduire les consommations d'eau, avec les systèmes hydro-économiques (mousseur de robinet, réduction du volume de chasse d'eau) et bien entendu la chasse aux fuites.

Autre source d'économie, remplacer l'eau potable pour certains usages moins prioritaires, comme l'arrosage du jardin par exemple. Ainsi, les récupérateurs d'eau de pluie permettent d'économiser une eau qui a été extraite du milieu souterrain, le plus souvent par pompage, et traitée pour améliorer sa qualité. Dans une certaine mesure ces réserves d'eau permettent d'économiser de l'eau potable en période estivale où la consommation est très importante.

Equiper les foyers périgourdins en récupérateurs d'eau de pluie

L'équipement des foyers périgourdins en récupérateurs d'eau de pluie participerait donc pleinement à la politique départementale basée sur les enjeux du développement durable. C'est pourquoi, le Conseil départemental, propose, à titre expérimental pour l'année 2023, une aide forfaitaire de 50 € aux particuliers périgourdins pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie d'une valeur minimale de 100 € TTC pour leur résidence principale, située dans le département de la Dordogne.

Cette aide, allouée aux 1000 premières demandes, sera instruite par le service des Politiques de l'Eau.

L'installation d'un récupérateur d'eau de pluie requiert une vigilance quant à la prolifération de moustiques et notamment des moustiques tigres. Une information sur les précautions à prendre lors de l'installation de l'équipement sera fournie à cette occasion.

Démarches à effectuer

Pour bénéficier de cette aide, il suffit de compléter le dossier en ligne « portail départemental » et de joindre les pièces obligatoires : <https://demarches.dordogne.fr/guides-des-aides/dgatd/logement/aide-depat/>

La Check List



anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m.
Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution :
supprimer les eaux stagnantes où il pond
ses œufs et prolifère...

nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Rangez

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

Nettoyez

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU
aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

Photos
(mauvais)
souvenirs

